



N° 10-3-2

SAISON 10-11

DEMANDE DE MUTATION EXCEPTIONNELLE**VOLET N° 1** du 01 JUILLET au 31 MARS 2011 inclusCe volet doit être adressé à la Ligue ou au Comité de la nouvelle association.
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

TARIF :

Le classement à retenir pour le paiement des droits est celui en vigueur à la date de la demande de mutation.

Date de réception :
Cachet de l'organisme qui a reçu la demande :**Informations joueur**

1

Nom Prénom Nationalité

Adresse actuelle

Date de naissance Classement ou n° Pts N° de licence Sexe

Le joueur intègre-t-il une structure fédérale d'entraînement? Oui Non Si oui, dans laquelle

Association ou pays quitté	Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation
Numéro <input type="text"/>	Numéro <input type="text"/>
Intitulé <input type="text"/>	Intitulé <input type="text"/>
Contact mail <input type="text"/>	Contact mail <input type="text"/>
De la ligue <input type="text"/>	De la ligue <input type="text"/>

Informations Critérium fédéral 2009/2010	Avis
Participation <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Ligue recevante <input type="text"/> date <input type="text"/>
Niveau lors du dernier tour <input type="text"/>	Fédération <input type="text"/> date <input type="text"/>

Indemnité de formation	Date et signature du joueur	Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"
Année de Naissance <input type="text"/>	Date et signature du joueur	Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"
Classement 2010/2011 <input type="text"/>		
Nombre de points <input type="text"/>		
Valeur du point (Voir en bas de page) <input type="text"/>		
Montant indemnité (Points x Valeur du point) <input type="text"/>		
<small>La mutation sera effective au règlement de l'indemnité de formation</small>		

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la Ligue quittée

Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom

N° de licence est muté(e) en date du

au club de Ligue



N° 10-3-2

SAISON 10-11

AVIS DE MUTATION**VOLET N° 2** du 01 JUILLET au 31 MARS 2011 inclus

Ce volet doit être adressé à L'association quittée par pli recommandé (Sauf cas prévus à l'article 9.1.2)

Nom Prénom N° de licence

déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association

dans la Ligue



Date et signature du joueur	Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la saison 2010-2011.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

Messieurs	N° 1 à 20 32,60 €	N° 21 à 100 22,40 €	N° 101 et plus 19,40 €	17 et plus 17,30 €	13 à 16 12,20 €	11 à 12 8,20 €
Dames	N° 1 à 20 26,50 €	N° 21 à 100 18,40 €	N° 101 et plus 16,30 €	13 et plus 14,30 €	9 à 12 11,20 €	7 à 8 7,10 €

Procédure d'application : Règlements administratifs - Chap. 2 - Titre 2 - "LES MUTATIONS" - Art. 8 à 16